

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation du transfert de la convention de concession à long terme de la place n°7 de stationnement du parking Charaire

Séance du 10 décembre 2024

Convocation du 4 décembre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quatre décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, Catherine Palpant, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski

Etait représentée :

Mme Liliane Wietzerbin par M. Philippe Szykowski

Etait absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 10 décembre 2024

OBJET : Approbation du transfert de la convention de concession à long terme de la place n°7 de stationnement du parking Charaire

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33,

Vu sa délibération du 29 mars 2012 approuvant la convention de concession à long terme de la place n°7 de stationnement du parking Charaire au profit de M. SALZE,

Vu l'attestation du notaire constatant la vente du bien immobilier, sis 7 rue de Penthievre à Sceaux, par M. SALZE à M. JAYOT,

Vu la lettre de M. JAYOT par laquelle il reconnaît les conditions de la convention et s'engage à en exécuter les clauses en lieu et place de l'ancien preneur, sans exception ni réserve, et ce, pour le reste de la durée de la convention,

Considérant qu'il convient en conséquence de transférer la convention de concession à long terme de la place n°7 de stationnement du parking Charaire à M. JAYOT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'approuver le transfert de la convention de concession à long terme de la place n°7 de stationnement du parking Charaire à M. JAYOT.

AUTORISE le maire à signer tout document à cet effet.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Philippe L...

[Signature]